

Coordinateur en Matière de Sécurité et de Santé sur les Chantiers temporaires ou mobiles - Niveau B // #1333

 81 h  1 584,00 €

Public

Les candidats à la fonction de coordinateur-projet ou coordinateur-réalisation niveau B : architectes, ingénieurs de bureau d'études, entrepreneurs, conseillers en prévention, etc...

Prérequis

Être titulaire, au minimum, d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Une expérience dans le domaine de la construction est fortement conseillée pour participer à cette formation.

Objectifs

La formation complémentaire spécifique a pour objectif de préparer le candidat aux diverses missions d'un coordinateur en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles, notamment :

- procéder à des analyses des risques liés à la sécurité et la santé sur le chantier et dans ses environs ainsi que lors de travaux ultérieurs éventuels;
- proposer les mesures de prévention;
- suivre l'évolution du niveau de sécurité et de santé des installations sur le chantier de construction;
- gérer l'ensemble des risques sur le chantier de construction et en particulier les risques résiduels identifiés par la méthode d'analyse précitée;
- motiver et de former les autres intervenants, peu importe leur niveau, à garantir leur propre sécurité et santé ainsi que celles des autres personnes concernées par l'ouvrage ou par des travaux ultérieurs à celui-ci.

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 1333 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/a04a1210-ef9c-4632-9a9a-c4b177510aa7\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/a04a1210-ef9c-4632-9a9a-c4b177510aa7) . Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément

Programme conforme à l'annexe IV, partie B, section II de l'AR du 25 janvier 2001. Outre les aspects théoriques, la formation aborde les aspects pratiques du métier avec des mises en situation, des exercices et des visites de chantier.

Module A : Introduction

Module B : Réglementation

Module C : Accidents et dommages à la santé sur les chantiers

Module D : Les divers acteurs, leur rôle et les aspects juridiques

Module E : Risques spécifiques et mesures de prévention

Module F : Méthodes pour le dépistage et l'évaluation des risques

Module G : Missions et aptitudes du coordinateur

Module H : Les instruments lors de la coordination

Module I : La coordination en pratique

Informations pratiques

> Droit d'inscription

1 584,00 €

✔ Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires

📍 Liège

- > Du 15 septembre 2026 au 19 janvier 2027
De 8h30 à 17h15.

> Certificat - Attestation

Cette formation est agréée par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (AR du 11-03-22)

Certificat délivré en cas de réussite de l'examen et de la défense de projet. L'expérience utile est nécessaire pour exercer la fonction de coordinateur.

Un perfectionnement d'une durée d'au moins 5 heures par an ou de 15 heures sur une période de 3 ans constitue une exigence pour la prolongation du certificat de coordinateur (AR 19/01/2005).

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>).

> Reconnaissance

Agréée auprès du SPF Emploi, Travail et concertation sociale.

Formation agréée par l'Ordre des Architectes sous le numéro 18050005 pour 61 points.

> Examens

Pour obtenir le certificat de Coordinateur, les candidats doivent réussir l'examen comportant deux parties :

- Connaissances acquises et compréhension des matières du programme,
- Elaboration et défense devant un jury d'un projet de coordination.

NB : Pour exercer la fonction de coordinateur, le candidat doit répondre aux 3 conditions reprises en la section VII de l'A.R. du 25 janvier 2001 :

1. Disposer d'une expérience professionnelle en rapport avec le type de coordination envisagée à savoir
 - * coordinateur - projet : une expérience dans le domaine de la conception d'ouvrage ou de l'ingénierie
 - * coordinateur - réalisation : une expérience dans le domaine de la direction ou de la gestion des chantiers de construction
2. Être titulaire d'un des diplômes requis par la réglementation.

La nature du diplôme et la teneur du chantier influencent la durée de l'expérience professionnelle requise :

3. Avoir une expérience professionnelle dont la durée dépend des chantiers et du diplôme.

Se référer pour cela à l'AR Chantier en application de l'article 26, & 1 - 2 ou 3.

Pour toutes informations complémentaires : 04 229 84 28

Coordinateur en Matière de Sécurité et de Santé sur les Chantiers temporaires ou mobiles - Niveau B // #1333 - Les mardis du 15 septembre 2026 au 19 janvier 2027, Liège

Organisation

Outre la remise de supports de cours numériques, le prix comprend un accueil boissons et un sandwich.

Une visite de chantier est prévue durant la formation. Le planning et les détails vous seront communiqués par l'équipe pédagogique.

Vous devez vous munir de chaussures de sécurité.

Renseignements

Tél. : 04/229 84 20

€ 1 584,00 € ou 81 Chèques-Formation

Dates de formation

Les mardis du 15 septembre 2026 au 19 janvier 2027

Horaire

De 8h30 à 17h15.

Liège, Sainte Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1
4000 Liège
Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

[04/229.84.20](tel:042298420)